

Compte-rendu du Conseil Municipal du 18 novembre 2014

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MULLER, Maire,

Mme Charlotte GAUDEL, M. Jean-Noël RAFFNER, Mme Catherine FAYOLLE M. Roger CLAUDEPIERRE Adjoints, MM. René BRUN, Dominique TRUSSART, Claude PIERREVELCIN, Laurent MATHIEU, Mmes Chantal PERRIN (jusqu'au point 2.4), Sylvie TOUSSAINT, M. Jean ANCEL, Mmes Sandrine PIERRE, Aude BATOT, Caroline ROBIEZ, Mathilde GAUDEL Conseillers Municipaux.

Etaient représentés : M. Clément LOING qui a donné pouvoir à M. Jean-Noël RAFFNER pour tout vote et décision ; M. Denis PIERREVELCIN qui a donné pouvoir à M. Roger CLAUDEPIERRE pour tout vote et décision ; Mme Aurore PETITDEMANGE qui a donné pouvoir à M. Laurent MATHIEU pour tout vote et décision ; Mme Chantal PERRIN qui a donné pouvoir à Mme Charlotte GAUDEL pour tout vote et décision, à partir du point 2.5.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures. Monsieur Jean-Noël RAFFNER est désigné comme secrétaire de séance.

Il rappelle l'ordre du jour de la séance :

- 1)** Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23 septembre 2014
- 2) Affaires financières :** Décisions modificatives / budget communal (M14) et budget eau (M49) ; Subventions 2015 ; Autorisation du CM au Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2015 ; Tarifs et loyers communaux 2015 ; Budget scolaire 2015 ; Fixation des tarifs de prestations de déneigement et débroussaillage (saison 2014/2015) ; Fixation du prix de l'eau 2015 ; Admissions en non-valeur ; Souscription d'un crédit relais.
- 3) Points divers :** Renouvellement des baux de chasse : mise en adjudication publique des lots n°1 et 2 ; Demande d'achat de terrain (section 14 n°37 - lieudit MECHATEAUX) / avis du conseil municipal ; Modification des statuts de la CCVK-extension des compétences au PLU ; Signature d'une convention entre le SDIS et la Commune, pour la prise en charge des frais de périscolaire par la Commune pour les enfants de sapeurs-pompiers volontaires ; Désignation de 3 délégués au Grand Pays de Colmar.
- 4) Compte rendu du Maire sur les domaines délégués (droits de préemption, indemnités assurance, marchés publics, emprunts ...)
- 5) Rapport des présidents de commissions et délégués de la CCVK
- 6) Questions diverses et communications de M. le Maire

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 septembre 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2) AFFAIRES FINANCIERES**2.1 Décision modificative n°4 / budget principal**

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, adjoint au Maire indique au conseil municipal qu'il convient d'adopter une délibération modificative, afin d'ajuster les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement, selon les évolutions constatées à ce jour.

Le détail des modifications budgétaires est présenté ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement		BP+DM	DM4	TOTAL
60623	Alimentation	0	2 000,00	2 000,00
60633	Fournitures pour voirie	14 000,00	5 000,00	19 000,00
6064	Fournitures administratives	3 500,00	1 000,00	4 500,00
61523	Entretien voirie et réseaux	65 600,00	- 2 000,00	63 600,00
61524	Entretien bois et forêts	65 000,00	4 000,00	69 000,00
6226	Honoraires	52 100,00	- 24 500,00	27 600,00
6232	Fêtes et cérémonies	30 000,00	5 000,00	35 000,00
6251	Voyages et déplacements	1 000,00	1 000,00	2 000,00
6281	Concours divers	8 000,00	- 1000,00	7 000,00
6282	Gardiennage bois communal	6 600,00	- 6 600,00	0
6288	Autres services extérieurs	14 500,00	1 100,00	15 600,00
63512	Taxes foncières	33 800,00	1 000,00	34 800,00
6411	Personnel titulaire	401 250,00	5 000,00	406 250,00
6413	Personnel non titulaire	27 000,00	- 2 000,00	25 000,00
6451	Cotisations URSSAF	73 000,00	3 000,00	76 000,00
6453	Cotisations caisses de retraite	110 000,00	- 8 000,00	102 000,00
6475	Médecine du travail	2 000,00	2 000,00	4 000,00
6554	Organismes de regroupement	18 000,00	3 300,00	21 300,00
6558	Autres contributions obligatoires	1 300,00	- 1 300,00	0
668	Autres charges financières	2 000,00	1 000,00	3 000,00
73925	Fds de péréquation des ressources intercommunales et communales	0	18 000,00	18 000,00
TOTAL			7 000,00	
Recettes de fonctionnement		BP+DM	DM4	TOTAL
6419	Remboursement sur rémunérations	13 000,00	10 000,00	23 000,00
70878	Rbt de frais par d'autres redevables	7 000,00	1 600,00	8 600,00
7088	Autres produits	1 600,00	- 1 600,00	0
7311	Contributions directes	505 000,00	- 5 000,00	500 000,00
7325	Fds de péréquation des ressources intercommunales et communales	0	44 000,00	44 000,00
74832	Attribution fds dep TP	42 000,00	- 42 000,00	0
TOTAL			7 000,00	

Dépenses d'investissement		Opération	BP+DM	DM4	TOTAL
2151	Réseaux de voirie	48 / rue du Dr Macker	101 000,00	4 000,00	105 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	54/ opérations diverses	98 048,00	- 14 000,00	84 048,00
2313	Immobilisations en cours / constructions	26 / tennis	1 055 755,00	10 000,00	1 065 755,00
TOTAL				0	

Par ailleurs, lors de la rédaction du compte-rendu du conseil municipal du 23 septembre dernier, des erreurs de saisie ont été commises dans le tableau concernant les dépenses d'investissement ; il convient de les rectifier (sur la forme) :

- Ligne 2, 1^{ère} colonne : il fallait lire « 2181 » (*Installations générales, agencements et aménagements divers*) et non « 2128 » (*Autres agencements et aménagements de terrains*)
- Ligne 4, 3^{ème} colonne : il fallait lire « 48/ rue du Dr Macker » et non « 36/ rue du Dr Macker »
- Ligne 9, 3^{ème} colonne : il fallait lire « 44/ cheminements piétons » et non « 36/cheminements piétons »
- Ligne 15, 5^{ème} colonne : il fallait lire « - 26 000,00 » et non « -5 000,00 »

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 12 février 2014 (vote du budget), du 8 avril 2014 (décision modificative n°1), du 3 juin 2014 (décision modificative n°2) et du 23 septembre 2014 (décision modificative n°3)

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les modifications budgétaires proposées ci-dessus.
- APPROUVE les rectifications concernant la saisie du tableau retraçant la décision modificative n°3 relative aux dépenses d'investissement.

2.2 Décision modificative n°2 / budget « eau et assainissement »

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, adjoint au Maire indique au conseil municipal qu'il convient d'adopter une délibération modificative, afin d'ajuster les dépenses de fonctionnement, selon les évolutions constatées à ce jour.

Le détail des modifications budgétaires est présenté ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement		BP+DM	DM2	TOTAL
621	Personnel extérieur	0	18 000,00	18 000,00
641	Rémunération du personnel	12 000,00	- 12 000,00	0
645	Charges sociales	6 000,00	- 6 000,00	0
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	1 150,00	2 150,00
6542	Créances éteintes	1 000,00	- 1 000,00	0
672	Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	10 300,00	- 150,00	10 150,00
TOTAL			0	

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 12 février 2014 (vote du budget) et du 8 avril 2014 (décision modificative n°1),

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les modifications budgétaires proposées ci-dessus.

2.3 Subventions versées aux associations et organismes divers en 2015 et signature d'une convention pour le versement de la subvention à l'association « Les P'tits Welches »

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint présente le budget prévisionnel 2015 de l'Association « Les P'tits Welches ». Afin de garantir le fonctionnement de la structure, il sera proposé de verser à l'association une subvention d'équilibre s'élevant à 62 204 € (besoin de financement pour le budget 2015 s'élevant à 60 000 € plus 2 204 € correspondant au résultat déficitaire de l'exercice 2013) pour laquelle il sera nécessaire de conclure une convention. Le poste de dépenses « salaires » est en forte augmentation suite à la réforme des rythmes scolaires, passant de 71 000 € au réalisé 2013 à 91 000 € au budget prévisionnel 2015.

Monsieur CLAUDEPIERRE expose également les demandes de subventions concernant l'AS du canton vert :

- pour l'entretien courant, la proposition 2015 est conforme à la tendance, à savoir 43 650 € à partager à parts égales entre les 3 communes de Fréland, Orbey et Lapoutroie soit 14 550 € ;
- exceptionnellement, en 2015 s'ajoute une opération de regarnissage du terrain synthétique pour 18 960 € soit 6 320 € par commune. L'investissement a bien été financé par les 5 communes du canton mais il a été convenu à l'époque (en 2009) que l'entretien serait pris en charge uniquement par les communes participant au financement de l'AS canton vert (Fréland, Orbey et Lapoutroie) ;
- pour la classe football : le nombre d'élèves pour la saison 2014/2015 est de 30 dont 7 de Lapoutroie. Les charges sont de 11 000 € soit 366,70 € par élève soit 2 567 € pour notre commune.

Les subventions versées en 2015 aux associations et autres organismes apparaissent dans le tableau suivant ; pour les associations communales, seules les associations qui ont déposé une demande écrite correspondant aux critères définis par la commission associative et validés par le conseil municipal se voient attribuer une subvention.

Précision : pour l'école de musique, l'AS du Canton Vert, le tennis, le judo, le lac blanc snowrider, le montant est calculé sur le nombre d'élèves de moins de 18 ans et est conforme au versement effectué par le Conseil Général.

	Montant 2015
1) Coopérative scolaire (cf budget scolaire)	8 982,34
2) Autres organismes	
CULTURE	
Ecole de musique	4080,00
Bibliobus	56,00

	<i>ss-total</i>	4136,00
SPORTS		
AS CANTON VERT / jeunes joueurs		158,60
AS CANTON VERT / emploi + entretien		14550,00
AS CANTON VERT / regarnissage terrain synthétique		6320,00
AS CANTON VERT / classe foot		2567,00
BU SEN (judo club)		128,10
Tennis club		115,90
Lac Blanc Snowrider		109,80
Collège d'Orbey / UNSS		345,00
	<i>ss-total</i>	24 294,40
AUTRES		
Association "Argile"		46,00
Association "Espoir"		300,00
Association de lutte contre alcoolisme		47,00
GAS prestations sociales		1360,00
Prévention routière		45,00
Ligue contre le cancer		100,00
Restos du cœur		150,00
Collège Orbey/ voyages scolaires		345,00
	<i>ss-total</i>	2393,00
PERISCOLAIRE		
P'tits Welches / prévisionnel 2015		60 000,00
P'tits Welches / reliquat réel 2013		2 204,00
	<i>ss-total</i>	62 204,00
	<i>SS- TOTAL AUTRES ORGANISMES</i>	93 027,40
	<i>TOTAL SUBVENTIONS</i>	102 009,74
3) Autres aides		
CCAS		2000,00

Il convient également de se prononcer sur des demandes de subvention « ponctuelles » suivantes :

- association de pêche : l'association a déposé une demande de subvention concernant les dépenses qu'elle a engagées au cours de l'année 2014 pour la formation des juniors. Sur les 10 juniors, seuls 3 sont originaires de Lapoutroie. La commission vie associative propose d'attribuer une subvention, uniquement aux jeunes de Lapoutroie, sur la base des mêmes critères que les subventions versées aux autres associations pour leurs jeunes, en doublant toutefois cette somme (puisque contrairement aux autres associations, le conseil général ne verse pas de subvention à l'association de pêche). Montant proposé sur cette base : $2 \times 6,10 \text{ € par mois} \times 10 \text{ mois} \times 3 \text{ élèves} = 366 \text{ €}$;
- tennis club des 2 tours : le club a fait savoir qu'il avait un besoin de financement de 8 000 € pour réaliser l'aménagement intérieur du complexe sportif. En effet, sur 51 450 € de dépenses, le club dispose de 43 450 € dont 32 000 € de subvention de la fédération française de tennis. Lors de la réunion des maires du canton, il a été proposé que chacun des 5 financeurs du bâtiment (Fréland,

Kaysersberg, Lapoutroie, Le Bonhomme et Orbey) verse 1 000 € ; le solde serait demandé aux autres communes de la CCVK.

- Communauté Emmaüs de CERNAY : cet organisme sollicite l'ensemble des communes haut-rhinoises pour l'aider à boucler le plan de financement de la réhabilitation du futur site d'accueil de la communauté. Il est proposé de verser la somme de 250 €.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint,
Sur proposition de M. le Maire,
Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré;

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE le versement des subventions et aides aux différentes associations et organismes listés dans le tableau ci-dessus;
- ACCEPTE plus particulièrement le versement à l'association « Les P'tits Welches » d'une subvention d'équilibre qui s'élève à 62 204 € (besoin de financement pour le budget 2014 s'élevant à 60 000 € plus 2 204 € correspondant au résultat déficitaire de l'exercice 2013) ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention avec l'association « Les P'tits Welches », pour le versement de ladite subvention, conformément à la loi du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration (subvention supérieure à 23 000 €).
- DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2015.
- ACCEPTE le versement **en 2014** de subventions exceptionnelles aux organismes ou associations suivantes, selon détail présenté ci-avant :
 - Pour l'association de pêche (AAPPMA « Espérance ») : 366 € ;
 - Pour le « tennis club des 2 tours » : 1 000 € ;
 - Pour la communauté Emmaüs de CERNAY : 250 €.

2.4 Budget scolaire pour l'année 2015

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE expose aux membres du Conseil Municipal le projet de budget scolaire pour l'année 2015, tel qu'il a été établi suite à la réunion de la Commission Scolaire.

Une discussion a lieu concernant les demandes déposées par l'école élémentaire au titre de l'investissement. Monsieur le Maire pense qu'il n'est pas opportun d'investir aujourd'hui sur de nouveaux éléments relatifs à l'aménagement de la cour ou des locaux, alors que la Commune va lancer en 2015 un appel d'offres pour le choix d'un maître d'œuvre visant à rendre accessible le « pôle scolaire » (écoles, périscolaire) et qui impliquera sans doute des changements au sein de l'école.

L'ensemble du conseil municipal partage ce point de vue et décide de ne pas approuver les demandes de l'école élémentaire concernant l'achat de :

- 1 table-banc carrée pour l'extérieur : 891,60 €
- du mobilier pour mutualiser les ressources documentaires : 2354,24 €

Par conséquent, le projet de budget scolaire 2015 soumis au vote est détaillé dans le tableau ci-dessous.

	Ecole élémentaire	Ecole maternelle	TOTAL
1) Subvention à la coopérative			
Elève	1324,51	704,53	2029,04
St Nicolas	487,30	259,20	746,50
Visite du musée Unterlinden		292,00	292,00
Cirque		442,00	442,00
Spectacle Antoine et les étoiles		245,00	245,00
Visite de Strasbourg CE1/CM1	531,90		531,90
Parc Husseren Wesserling	469,00		469,00
Berchigranges Granges/Vologne	1033,00		1033,00
Jardin d'altitude du Haut Chitelet	787,40		787,40
Rencontre avec correspondants à Colmar	236,50		236,50
Vivarium du Moulin (Lautenbach)	530,00		530,00
Haut-Koenigsbourg	504,00		504,00
Sorties pédagogiques	568,00	568,00	1136,00
<i>ss-total</i>	<i>6471,61</i>	<i>2510,73</i>	<i>8982,34</i>
2) Fonctionnement			
Elève	3288,45	1749,18	5037,63
Livres Défi lecture	720,00	95,90	815,90
Frais d'impression	470,00	250,00	720,00
<i>ss-total</i>	<i>4478,45</i>	<i>2095,08</i>	<i>6573,53</i>
3) Transports			
Golf	1008,00		1008,00
Ski de fond	2600,00		2600,00
<i>ss-total</i>	<i>3608,00</i>	<i>0,00</i>	<i>3608,00</i>
4) Divers			
Encadrement ski lundi (10*60€)*2	1200,00		1200,00
Encadrement ski jeudi (10*45€)	450,00		450,00
Encadrement golf (7h*60€/h)	420,00		420,00
<i>ss-total</i>	<i>2070,00</i>	<i>0,00</i>	<i>2070,00</i>
<i>TOTAL Fonctionnement</i>	<i>16628,06</i>	<i>4605,81</i>	<i>21233,87</i>
5) Investissements			
2 tricycles speedy rouge		250,00	250,00
1 trottinette 3 roues		71,00	71,00
2 appareils photo	229,62		229,62
<i>TOTAL Investissement</i>	<i>229,62</i>	<i>321,00</i>	<i>550,62</i>

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au maire délégué aux Finances,
Après en avoir délibéré,

Sur proposition de M. le Maire,
Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le budget scolaire pour l'année 2015, tel qu'il figure dans le tableau ci-dessus.

Madame Chantal PERRIN quitte la séance définitivement.

2.5 Fixation des tarifs et loyers communaux pour 2015

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint présente aux membres du Conseil Municipal le projet de réévaluation des tarifs et loyers communaux pour l'année 2015. Il est proposé d'appliquer l'évolution de l'indice des prix à la consommation soit +0,50% sauf pour les loyers (indice de référence des loyers, soit +0,57%), les loyers commerciaux (indice des loyers commerciaux, soit + 0,00%) et pour les prés et pâturages (évolution de l'indice national des fermages, soit +1,52%). Ces tarifs apparaissent dans le tableau ci-dessous :

CONCESSIONS		
1) Concession de cimetière (2 m2)		
15 ans		173 €
30 ans		346 €
50 ans		572 €
2) Columbarium (1 case / 4 urnes)		
15 ans		500 €
30 ans		850 €
50 ans		1 300 €
3) Concession de caverne (50*60cm; jusqu'à 8 urnes)		
15 ans		90 €
30 ans		170 €
50 ans		300 €
4) Plaque jardin du souvenir		
		50 €
5) Jardin du souvenir sans plaque		
		0 €
6) Source (tarif annuel)		
		35,10 €
7) Droit de passage (tarif annuel)		
		11,90 €
8) En forêt communale, gérée par l'ONF (tarifs annuels)		
Terrain d'envol des parapentes		75,00 €
Ski club de Ste Marie aux Mines (chalet)		140,00 €
Amis de la Nature (citerne gaz)		140,00 €
EDF - droit de passage		330,00 €
EDF - concession de terrain		31,00 €
Concession de source - Amis de la Nature		40,00 €
Captage de source - CHARLIER Nicole		40,00 €
Captage de source - GOERG Joseph		40,00 €
DROITS DE PLACE		
De 0 à 5 mètres (forfait)		4 €
Le mètre linéaire supplémentaire		1 €
Boucherie MASSERAN (forfait annuel)		326,50 €

Marchand fruits et légumes (forfait hebdomadaire)	6 €		
Camion (type vente outillages)	16,40 €		
Marchand ambulant, ex. camion pizza ; 1 fois/semaine (forfait annuel)	245,70 €		
Forains FPW (auto-tamponneuses)	457 €	2 WE	
Forains FPW (marchand bonbons + jeux)	66 €	2 WE	
Forains FPW (manège+ pêche aux canards)	108 €	2 WE	
Redevance pour occupation DP / conteneur textile	1,00 €		
LOCATION DES SALLES			
1) Pour les particuliers:			
Tarifs valables pour un WE (du vendredi soir au lundi matin). Toute journée supplémentaire ou individuelle sera facturée à raison de 50% du tarif.	FSM	SDL	SDV
Tarifs de base	200 €	300 €	60 €
PLUS			
chauffage	50 €	90 €	20 €
hors Lapoutroie	105 €	105 €	40 €
lave-vaisselle	18 €	18 €	
vaisselle ou salle rendue(s) sale(s)	75 €	75 €	
2) Pour les associations:			
La SDV est gratuite pour la tenue des AG des associations de Lapoutroie.			
Toute association de Lapoutroie a droit à une salle gratuite 1 fois par an, quel que soit le type de manifestation.			
Pour les manifestations suivantes, les salles sont payantes, selon les tarifs ci-dessous.			
Tarifs de base	60 €	120 €	
PLUS			
chauffage	30 €	50 €	
hors Lapoutroie	50 €	50 €	
Sono		15 €	
forfait vaisselle	20 €	20 €	
vaisselle ou salle rendue(s) sale(s)	75 €	75 €	
3) Perte de clé:	200 €		
4) Mobilier, vaisselle et accessoires			
Tarifs valables pour les particuliers ou pour une utilisation extérieure aux salles communales	Location	Renouvellement	
Table	1 €	50 €	
Banc	0,75 €	30 €	
Chaise	0,30 €	15 €	
Assiette	0,15 €	2,30 €	
Verre	0,15 €	2,10 €	
Couvert	0,08 €	1,10 €	
Tasse à café	0,08 €	1,10 €	
Soucoupe tasse à café	0,08 €	1,50 €	

Tire-bouchon		3 €
Plat creux		7,50 €
Plat simple		7,50 €
Plateau de service		7 €
Percolateur	8 €	
5) Enlèvement des déchets		
Lors de la location d'une salle communale	50 €	
Hors location de salle	74 €	
AUTRES LOCATIONS		
Garage (mensuel)	22,60 €	
Salon de coiffure (annuel)	4 396,80 €	
Restaurant "Ancienne Gare" (mensuel)	1 229,10 €	
Hangar "Tétras charpentes" (mensuel)	250,00 €	
Atelier de jus de pommes (annuel)	1 200,00 €	
Bureau de la Poste (annuel)	3 779,90 €	
Logement école maternelle Lapoutroie (mensuel)	379,40 €	
Logements "Poste-Perception" (mensuel)	585,10 €	
Logement ancienne école Hachimette	600,00 €	
Pâturages communaux (annuel par ha)	24,00 €	
Prés communaux (annuel par ha)	40,20 €	
Chalet lot de chasse n°2 (annuel)	500,00 €	
Location section 9 parcelle 114/apiculteur (annuel)	50,00 €	
Location parcelle ancien dojo/apiculteur (annuel)	10,00 €	
location du chapiteau (8mx5m)	100,00 €	
BIBLIOTHEQUE		
1) Formules d'adhésion		
Formule duo (5 documents par prêt)	10,00 €	
Formule solo (2 documents par prêt)	8,00 €	
Formule ado (14-18 ans: 2 documents par prêt)	5,00 €	
Formule enfant (5 documents par prêt, secteur jeunesse)	gratuit	
2) Traitement des retards		
1ère relance	2,00 €	
2ème relance	5,00 €	
3ème relance	12,00 €	
DIVERS		
Vente des sapins de Noël / 2014		
Petit modèle	14,00 €	
Grand modèle	18,00 €	
Vente des épicéas (décoration extérieure)	5,00 €	

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au maire délégué aux Finances,

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés, sauf pour le point « fixation du loyer de l'atelier de jus de pommes », pour lequel M. René BRUN ne participe pas.

- ADOPTE les tarifs 2015 tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessus.

2.6 Fixation des tarifs de prestations de déneigement et débroussaillage (saison 2014/2015)

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint expose aux membres du conseil municipal, les propositions de tarifs suite à la réunion de la commission déneigement/débroussaillage.

Ces tarifs comportent une part exceptionnelle intitulée « rattrapage 2013/2014 » et correspondant à l'évolution du prix des carburants depuis le vote des tarifs 2014.

Les tarifs proposés sont les suivants :

TARIFS 2015	2014	2015 avant rattrapage	rattrapage 2013/2014	2015 après rattrapage
1) Déneigement (hiver 2014/2015)				
Lame fournie par la Commune	63,30 €	63,10 €	0 €	63,10 €
Lame non fournie	76,80 €	76,60 €	0 €	76,60 €
Location du tracteur seul	23,20 €	23,10 €	0 €	23,10 €
2) Débroussaillage (2015)	72,10 €	71,90 €	-0,4 €	71,50 €

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au maire délégué aux Finances,

Vu les propositions de la commission déneigement en date du 15 octobre 2014,

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ADOPTE les tarifs de prestations de déneigement et débroussaillage tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessus.

2.7 Fixation du prix de l'eau 2015

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint propose aux membres du conseil municipal, de fixer le prix de l'eau pour l'année 2015, tel qu'il suit.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au maire délégué aux Finances,

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE de fixer le prix de l'eau pour 2015 comme suit (TVA à 5,5% pour la consommation d'eau et 10% pour le service assainissement) :

Service de distribution d'eau potable :

Frais fixes (entretien des réseaux) :	42 €	HT par semestre
Prix du service de 0 à 40 m3 :	0,4805 €	HT par m3
Prix du service à partir de 41 m3 :	1,2861 €	HT par m3
Location du compteur :	6,00 €	HT par semestre

Service d'assainissement :

Prix du service	0,9677 €	HT par m3
-----------------	----------	-----------

Redevances :

Modernisation des réseaux de collecte	0,274 €	HT par m3
Antipollution	0,363 €	HT par m3
Prélèvement	0,052 €	HT par m3

2.8 Revalorisation de la participation assainissement collectif au 1^{er} janvier 2015

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération du 19 septembre 2012, le Conseil a instauré la participation pour assainissement collectif, avec un tarif de base de 1 500 € applicable selon certaines conditions, aussi bien aux constructions nouvelles qu'aux constructions existantes qui se raccorderaient au réseau d'assainissement collectif.

Il était mentionné dans cette délibération, conformément à la réglementation en vigueur, que la participation serait revalorisée au 1^{er} janvier de chaque année selon l'évolution de l'indice du coût de la construction et pour la première fois, le 1^{er} janvier 2014.

L'évolution de l'indice du coût de la construction est de -0,98 % (indice 2^{ème} trimestre 2013 : 1637 / indice 2^{ème} trimestre 2014 : 1621). Par conséquent, le tarif de base de la participation pour assainissement collectif diminue et s'élèvera pour l'année 2015 à 1459,46 €.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 19 septembre 2012,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au maire délégué aux Finances,
Sur proposition de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- FIXE le tarif de base de la participation pour assainissement collectif pour l'année 2015 à 1459,46 €.

2.9 Admissions en non-valeur

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au Maire chargé des finances indique aux membres du conseil municipal qu'il convient de se prononcer sur plusieurs demandes d'admissions de titres de recettes en non valeur. Ces demandes sont transmises par le Trésorier de Kaysersberg lorsqu'il ne dispose plus de moyens légaux pour recouvrer des créances. Les demandes portent sur 4 redevables, pour les créances suivantes :

1. Factures d'eau du 1^{er} et 2^{ème} semestre 2012, d'un montant total de 497,82 € (n°2012 R-11-263 et n°2012 R-11-267)

2. Reliquat de factures d'eau 2012, d'un montant de 4,64 € (n°2012 R-1-104)
3. Facture d'eau 2011, d'un montant de 37,98 € (n° 2011 R-1-149)
4. Factures d'eau de 2012 à 2014, d'un montant global de 880,18 € (n°2012 R-1-594, n°2013 R-1-600, n°2014 R-1-609)

La 4^{ème} demande concerne une famille de Lapoutroie, pour laquelle la Commune a déjà prononcé des admissions en non-valeur en 2013 pour un montant global de 2 245,85€. Mme GAUDEL, adjointe au Maire en charge du CCAS explique qu'elle a rencontré la famille à plusieurs reprises pour leur indiquer l'importance de mettre en place un échelonnement des paiements des factures d'eau, en liaison avec la Trésorerie de Kaysersberg. Mme GAUDEL propose de les rencontrer à nouveau en permanence et propose aux membres du conseil municipal de ne pas se prononcer sur cette admission en non-valeur pour le moment.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint,

Sur proposition de M. le Maire et de Mme GAUDEL, Adjointe au Maire,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ADMET en non-valeur les titres de recette suivants :
 - Factures d'eau du 1^{er} et 2^{ème} semestre 2012, d'un montant total de 497,82 € (n°2012 R-11-263 et n°2012 R-11-267)
 - Reliquat de factures d'eau 2012, d'un montant de 4,64 € (n°2012 R-1-104)
 - Facture d'eau 2011, d'un montant de 37,98 € (n° 2011 R-1-149)
- DONNE décharge au comptable concernant le recouvrement de ces recettes.
- REPORTE sa décision à une prochaine séance du conseil municipal, concernant l'admission en non valeur des factures d'eau de 2012 à 2014, d'un montant global de 880,18 € (n°2012 R-1-594, n°2013 R-1-600, n°2014 R-1-609).

2.10 Souscription d'un crédit relais

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint chargé des Finances explique aux membres du conseil municipal, que pour permettre le rachat des parcelles du lotissement de la Filature par la Commune à la SEMHA en 2012, la Commune a contracté un crédit-relais auprès de la Caisse d'Épargne, sur une durée de 24 mois pour un montant emprunté de 400 000 €. Le principe étant le suivant : la Commune rembourse le prêt au fur et à mesure de la vente des parcelles. A ce jour, 3 parcelles sont encore à vendre et le crédit relais arrive à échéance le 31.12.2014.

M. CLAUDEPIERRE propose de souscrire un nouveau crédit-relais, auprès de la Caisse d'Épargne, pour le montant des parcelles restant à vendre, soit 150 000 €, au taux de 1,92% pour une nouvelle durée de 2 ans.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint
Après en avoir délibéré,

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE l'offre établie par la Caisse d'Épargne, pour un crédit-relais au taux fixe de 1,92% sur 24 mois, pour un montant emprunté de 150 000 €.
- AUTORISE M. le Maire à signer le contrat de prêt correspondant.

2.11 Autorisation du conseil municipal au Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2015

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, adjoint au Maire, indique aux membres du conseil municipal que pour permettre une gestion plus aisée des finances communales, le conseil municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, au 1^{er} janvier 2015, avant le vote du budget.

Cette autorisation est limitée au quart des crédits d'investissements ouverts au budget de l'exercice précédent (2014).

Vu l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE d'autoriser le Maire, dans l'attente du vote du budget 2015, à engager, liquider et mandater à hauteur du quart des crédits d'investissements ouverts au budget de l'exercice précédent.

3) POINTS DIVERS

3.1. Renouvellement des baux de chasse : mise en adjudication des lots n°1 et 2

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération du 23 septembre 2014, la Commune a décidé de procéder à la location des baux de chasse par convention de gré à gré, avec les locataires sortants et selon des conditions financières et techniques précisées dans cette délibération.

Les locataires des lots n°3 et 4 ont accepté ces conditions et signé la convention de gré à gré. Par contre, les locataires des lots n°1 et 2 ont refusé de signer la convention de gré à gré.

La commission consultative communale de la chasse s'est réunie le 10 novembre pour donner son avis sur les conditions d'adjudication publique de ces 2 lots.

Vu le refus des termes du nouveau bail par les locataires sortants des lots n°1 et 2,

Vu l'avis de la « 4C » en date du 10 novembre 2014,

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE de procéder à la location des lots n°1 et n°2 par adjudication.
- DIT que les conditions financières et les clauses particulières qui seront proposées dans le cadre de la procédure d'adjudication, seront identiques à celles proposées dans le cadre de la procédure de gré à gré, détaillées dans la délibération du conseil municipal du 23 septembre 2014.
- FIXE l'adjudication à la date suivante : vendredi 23 janvier à 14 heures.

Monsieur Claude PIERREVELCIN quitte la séance pour le point suivant.

3.2. Demande d'achat de terrain par M. Claude PIERREVELCIN – section 14 n°37 – avis de principe

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER indique aux membres du conseil municipal que M. Claude PIERREVELCIN, domicilié 14 rue de Lannilis à LAPOUTROIE a sollicité la Commune pour l'achat d'une parcelle de terrain située à côté de sa propriété et cadastrée section 14 n°37.

Il est à noter qu'un ruisseau busé traverse cette parcelle. Il est donc proposé de céder à M. PIERREVELCIN la portion de terrain située entre sa limite de propriété et le ruisseau (environ 1 are).

Sur proposition de M. le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents ou représentés, M. Claude PIERREVELCIN ayant quitté la salle pour le vote de ce point

- EMET un avis favorable de principe à la vente d'une partie de la parcelle cadastrée section 14 n°37 à M. Claude PIERREVELCIN, domicilié 14 rue de Lannilis à LAPOUTROIE.
- DEMANDE à M. PIERREVELCIN de procéder à sa charge, à l'arpentage de la parcelle, en vue de détacher la partie de terrain susceptible de lui être vendue.
- CHARGE M. le Maire de solliciter l'avis du service des Domaines pour l'évaluation de la parcelle.

Monsieur Claude PIERREVELCIN réintègre la séance après le vote du point n°3.2.

3.3. Modification des statuts de la CCVK – extension des compétences au PLU

La loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR) prévoit qu'une communauté de communes existant à la date de publication de la présente loi et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi (27 mars 2014).

La compétence « PLU » devient donc obligatoire pour toutes les communautés de communes.

La loi ALUR dispose également que les plans d'occupation des sols (POS) qui n'ont pas été mis en forme de PLU au plus tard le 31 décembre 2015 sont caducs à compter de cette date. Elle prévoit enfin que les PLU approuvés avant le 13 janvier 2011 doivent intégrer les dispositions de la loi ENE (loi Grenelle II) modifiées par la loi ALUR avant le 1^{er} janvier 2017.

Sur le territoire de la CCVK :

- 4 communes disposent d'un POS (Ammerschwih, Le Bonhomme, Labaroche, Orbey)
- 2 communes ont engagé la révision de leur POS en vue de leur mise en forme de PLU (Fréland, Kientzheim)
- 2 communes ont un PLU approuvé avant l'entrée en vigueur de la loi ENE (Katzenthal, Lapoutroie)
- 2 communes ont récemment approuvé un PLU conforme aux dispositions de la loi ENE (Kaysersberg, Sigolsheim)

Compte-tenu de cet état des documents d'urbanisme sur le territoire, le Conseil Communautaire a décidé par délibération du 25 septembre 2014 d'étendre les

compétences de la Communauté de Communes au plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, telle qu'indiquée à l'article L.5214-16 du CGCT et ce, afin d'engager rapidement un PLU intercommunal.

Il est rappelé que ce transfert de compétence s'effectue selon les modalités prévues à l'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales (conditions de droit commun pour une modification statutaire de la communauté de communes).

Après notification de la délibération du conseil communautaire, le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur le transfert proposé. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Le transfert de compétences est ensuite prononcé par arrêté préfectoral.

A la suite du transfert de compétence, le Conseil Communautaire pourra décider d'établir un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur l'ensemble de son périmètre.

Il est précisé qu'au titre de l'article L.211-2 du code de l'urbanisme, la compétence en matière de plan local d'urbanisme emporte la compétence de plein droit en matière de droit de préemption urbain. Le titulaire du droit de préemption peut ensuite décider de déléguer son droit conformément à l'article L.213-3 du Code de l'Urbanisme.

Il est également précisé que la prise de compétence emporte la prise en charge par la CCVK de tous les coûts liés à l'élaboration du PLUI.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.5211-17 et L.5214-16 ;

VU la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové et notamment son article 136 ;

VU le Code de l'Urbanisme ;

VU les statuts actuels de la communauté de communes approuvés par arrêté préfectoral n°2009-069 du 10 mars 2009 ;

VU la délibération du conseil communautaire n°95/2014-AG du 25 septembre 2014 décidant d'étendre les compétences de la Communauté de Communes au plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, telle qu'indiquée à l'article L.5214-16 du CGCT ;

VU le courrier du Président de la CCVK daté du 6 octobre 2014 notifiant la délibération susmentionnée ;

CONSIDERANT l'intérêt d'élaborer un plan local d'urbanisme intercommunal sur le périmètre de la CCVK ;

Sur proposition de M. le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents ou représentés,
DECIDE :

- de transférer la compétence « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg ;
- d'acter que les statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg seront modifiés en conséquence ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de la présente.

3.4. Signature d'une convention tripartite - SDIS – Commune - périscolaire, pour la prise en charge des frais de périscolaire par la Commune pour les enfants de sapeurs-pompier; volontaires

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER indique aux membres du conseil municipal que le SDIS sollicite l'accord des communes pour signer une convention tripartite par laquelle les sapeurs pompiers volontaires pourraient déposer leurs enfants au périscolaire, en cas d'engagement opérationnel, et ce sans inscription préalable. Dans cette situation, les frais d'accueil seraient pris en charge par la Commune.

M. le Maire est tout à fait favorable à cette proposition, car vu la baisse constante des effectifs des sapeurs-pompier; volontaires, il paraît indispensable de faciliter dès que possible l'activité des sapeurs-pompier; volontaires.

Sur proposition de M. le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention tripartite « SDIS – Commune – périscolaire ».
- PREND ACTE que la Commune pourrait être amenée dans ce cadre, à prendre en charge les frais de prise en charge des enfants auprès du périscolaire.

3.5. Désignation de 3 délégués au Grand Pays de Colmar

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER indique aux membres du conseil municipal qu'il convient de désigner 3 membres du conseil municipal pour représenter la Commune au sein du Grand Pays de Colmar.

Vu les candidatures de MM. Dominique TRUSSART, Claude PIERREVELCIN et René BRUN,

Sur proposition de M. le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DESIGNNE comme délégués au Grand Pays de Colmar :
 - M. Dominique TRUSSART
 - M. Claude PIERREVELCIN
 - M. René BRUN

4) COMPTE RENDU DU MAIRE SUR LES DOMAINES DELEGUES

Les dispositions de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales imposent au maire de rendre compte au conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le conseil municipal en vertu de l'article L2122-22.

- **Déclarations d'intention d'aliéner** réceptionnées en mairie depuis le dernier conseil municipal : le droit de préemption urbain n'a été exercé pour aucun dossier (1 dossier enregistré).
- **Acceptation des indemnités de notre assureur GROUPAMA :**
 - Remboursement arrêt travail C.M. : 7274,06 €

- Remboursement arrêt travail J.P. : 73,91 €
- **Marchés publics :**
 - Aménagement de la rue du Dr Macker – entreprise WEREY BTP; montant : 237 951 € TTC

5) RAPPORT DES PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS et DES DÉLÉGUÉS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Les comptes-rendus sont faits par les responsables des commissions et diffusés par l'intermédiaire de la mairie, après visa de M. le Maire, aux membres des commissions et à l'ensemble du conseil municipal.

- CCVK :
 - Assainissement : étude pour le transfert de l'ensemble de la compétence « assainissement » à la CCVK
 - Instruction des autorisations de construire : arrêt de l'instruction des demandes par les services de l'Etat au 1^{er} juillet 2015 ; discussion en cours pour créer un service commun avec la communauté de communes du Pays de Ribeuvoillé
 - SCOT : travail en cours pour élaborer un bilan de l'utilisation des terrains constructibles
- Commission « communication » : Roger CLAUDEPIERRE indique que la maquette du bulletin de Noël est quasiment achevée ; envoi à l'imprimeur pour la mise en page
- Commission « bâtiments » : s'est réunie le 25.10 pour visiter le « pôle scolaire » (école maternelle, école élémentaire, périscolaire).
- Commission « déco » : mise en place des décorations de Noël dans le village, le samedi 6.12
- Banque alimentaire le samedi 29.11, matin.
- Conseil d'école / maternelle. Plusieurs questions :
 - demande des ATSEM + enseignantes pour formation secourisme : OK pour les ATSEM mais pas pour les enseignantes (ne sont pas employées par la Commune mais par l'Etat).
 - Souhaitent un exercice « pompiers » pour démonstration des extincteurs (à voir avec M. DEMOULIN)
 - Où est le point de ralliement ?
 - Acheter de l'eau en bouteille (en cas d'incident majeur).

6) COMMUNICATIONS DIVERSES

Calendrier des réunions

M. le Maire rappelle que la présence d'une majorité des conseillers municipaux est souhaitée lors de manifestations ou événements divers, hors réunions : commémorations, rencontres avec le personnel communal (retraites, fête de Noël...).

- *La prochaine séance du conseil municipal sera fixée ultérieurement.*

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 45.

Rappel des points inscrits à l'ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23 septembre 2014
- 2) **Affaires financières :** Décisions modificatives / budget communal (M14) et budget eau (M49) ; Subventions 2015 ; Autorisation du CM au Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2015 ; Tarifs et loyers communaux 2015 ; Budget scolaire 2015 ; Fixation des tarifs de prestations de déneigement et débroussaillage (saison 2014/2015) ; Fixation du prix de l'eau 2015 ; Admissions en non-valeur ; Souscription d'un crédit relais.
- 3) **Points divers :** Renouvellement des baux de chasse : mise en adjudication publique des lots n°1 et 2 ; Demande d'achat de terrain (section 14 n°37 – lieudit MECHATEAUX) / avis du conseil municipal ; Modification des statuts de la CCVK-extension des compétences au PLU ; Signature d'une convention entre le SDIS et la Commune, pour la prise en charge des frais de périscolaire par la Commune pour les enfants de sapeurs-pompiers volontaires ; Désignation de 3 délégués au Grand Pays de Colmar.
- 4) Compte rendu du Maire sur les domaines délégués (droits de préemption, indemnités assurance, marchés publics, emprunts ...)
- 5) Rapport des présidents de commissions et délégués de la CCVK
- 6) Questions diverses et communications de M. le Maire

Liste des membres du conseil municipal				
Approbation de la séance du 18 novembre 2014				
Nom	Prénom	Qualité	Signature	Procuration
MULLER	Jean-Marie	Maire		
LOING	Clément	1 ^{er} Adjoint	Procuration donnée à J-Noël RAFFNER	
GAUDEL	Charlotte	2 ^{ème} Adjoint		
RAFFNER	Jean-Noël	3 ^{ème} Adjoint		
FAYOLLE	Catherine	4 ^{ème} Adjoint		
CLAUDEPIERRE	Roger	5 ^{ème} Adjoint		
BRUN	René	Conseiller municipal		
TRUSSART	Dominique	Conseiller municipal		
PIERREVELCIN	Denis	Conseiller municipal	Procuration donnée à Roger CLAUDEPIERRE	
PIERREVELCIN	Claude	Conseiller municipal		
MATHIEU	Laurent	Conseiller municipal		
PERRIN	Chantal	Conseillère municipale	Jusqu'au point 2.4	
PERRIN	Chantal	Conseillère municipale	Procuration donnée à Charlotte GAUDEL (à partir du point 2.5)	
TOUSSAINT	Sylvie	Conseillère municipale		
ANCEL	Jean	Conseiller municipal		

PETITDEMANGE	Aurore	Conseillère municipale	Procuration donnée à Laurent MATHIEU	
PIERRE	Sandrine	Conseillère municipale		
BATOT	Aude	Conseillère municipale		
ROBIEZ	Caroline	Conseillère municipale		
GAUDEL	Mathilde	Conseillère municipale		

